



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD**  
**SÉANCE DU 26 JUIN 2024 À 18 HEURES 30**  
**SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 58  
présents : 31  
absents représentés : 20  
absents excusés : 7

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SÉANCE DU 26 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

**Présents :**

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Jean-Luc ASCHARD, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Francis BETBEDER, Alain CAUNÈGRE, Magali CAZALIS, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Élisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Christophe VIGNAUD.

**Absents représentés :**

Mme Alexandrine AZPEITIA a donné pouvoir à M. Jean-François MONET, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Pierre LAFFITTE, Mme Emmanuelle BRESSOUD a donné pouvoir à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à M. Philippe SARDELUC, Mme Valérie CASTAING-TONNEAU a donné pouvoir à M. Christophe VIGNAUD, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à M. Alain CAUNÈGRE, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, M. Gilles DOR a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Olivier GOYENECHÉ a donné pouvoir à M. Régis DUBUS, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Alexandre LAPÈGUE a donné pouvoir à Mme Magali CAZALIS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Aline MARCHAND a donné pouvoir à M. Patrick BENOIST, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Serge VIAROUGE a donné pouvoir à Mme Isabelle MAINPIN.

**Absents excusés :** Madame Véronique BREVET, Messieurs Henri ARBEILLE, Hervé BOUYRIE, Lionel CAMBLANNE, Olivier PEANNE, Jérôme PETITJEAN, Mickaël WALLYN.

**Secrétaire de séance :** Madame Élisabeth MARTINE.

**OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES OPÉRÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU COURS DE L'ANNÉE 2023**

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-37 du code général des collectivités territoriales, un bilan des acquisitions et cessions effectuées dans l'année N-1 doit être annexé au compte administratif et doit faire l'objet d'une délibération du conseil communautaire.



La date du transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange des consentements sur la chose et sur le prix, même si la signature de l'acte authentique intervient postérieurement, ou en l'absence même de signature.

Sont donc concernées toutes les acquisitions et cessions immobilières au titre desquelles le conseil ou le bureau communautaires ont délibéré en 2023 dans le cadre du budget principal et des budgets annexes.

## A - BUDGET PRINCIPAL

### 1 - Acquisitions

Dans le cadre de la politique de réserves foncières effectuées par MACS dans le centre-ville de Capbreton, la communauté de communes a procédé depuis 2014 à l'acquisition de plusieurs parcelles dans le quartier situé à proximité du centre commercial Leclerc.

Il ne manquait plus que l'acquisition de la présente parcelle pour que la collectivité (MACS et la commune de Capbreton) maîtrise plusieurs terrains dans ce secteur, pour un total d'environ 2500 m<sup>2</sup> d'un seul tenant.

N° d'ordre	Date de délibération / décision	Forme juridique	Contenance	N° de parcelle	Nom du vendeur	Destination	Montant € HT
20230928D07	28/09/2023	Pleine propriété avec portage financier et foncier de l'EPFL	411 m <sup>2</sup>	AO n° 357 366 369 371	LUPPE Jacques et Jean- Pierre	Maison Capbreton	440 000 €

### 2 - Cessions

Néant.

## B - BUDGET ANNEXE PÔLE CULINAIRE

### 1 - Acquisitions

N° d'ordre	Date de délibération	Forme juridique	Contenance	N° de parcelles	Nom du vendeur	Destination	Montant € HT
20230323D06	23/03/2023	Pleine propriété	9 975 m <sup>2</sup>	AL 64p (devenue A181 A1 178, AP 132)	SATEL	Construction futur Pôle Culinaire à Saint-Geours- de-Marenne	399 000 € + frais acte = 475 002 €

### 2 - Cessions

Néant.

## C - BUDGETS ANNEXES ZAE

### 1 - Acquisitions

N° d'ordre	Date de délibération / décision	Forme juridique	Contenance	N° de parcelle	Nom de l'acquéreur	Destination	Montant € HT
20231130D04A	30/11/2023	Pleine propriété	3 851 m <sup>2</sup>	Lots n° 5 à n° 9	Essor	ZAE Marlé Tosse	173 295 €



## 2 - Cessions

N° d'ordre	Date de délibération / décision	Forme juridique	Contenance	N° de parcelle	Nom de l'acquéreur	Destination	Montant € HT
20230301DB03A	01/03/2023	Pleine propriété	1 245 m <sup>2</sup>	Lot n° 2	M. Pous Aurélien	ZAE Tinga Magescq	62 250 €
20230301DB03B	01/03/2023	Pleine propriété	1 476 m <sup>2</sup>	Lot n° 3	M. Peixoto Christophe	ZAE Tinga Magescq	73 800 €
20230301DB03C	01/03/2023	Pleine propriété	3 674 m <sup>2</sup>	Lots n° 5 et 6	M. Castillon	ZAE Tinga Magescq	183 700 €
20230614DB03B	14/06/2023	Pleine propriété	1 206 m <sup>2</sup>	Lot n° 9	M. De Carvalho	ZAE La Haurie Saubrigues	47 412 €

Le 14/06/2023 le bureau communautaire a également attribué le lot 1 de la zone d'activité économique de Magescq à la société le Sou Français qui s'est désisté depuis. La vente n'a pas été effective.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-37 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021 et 28 mars 2024 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en application des dispositions de l'article L. 5211-37 du code général des collectivités territoriales, de soumettre à délibération de l'organe délibérant, chaque année, le bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté de communes au cours de l'année précédente ;

CONSIDÉRANT que ce bilan doit être annexé au compte administratif de la Communauté de communes ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières au titre de l'année 2023 dans le cadre du budget principal et des budgets annexes de MACS, tel que retracé dans les tableaux ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 26 juin 2024

Le président,

Pierre Froustey



Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

**Publié en ligne le 28/06/2024**

ID : 040-24400865-20240626-20240626D02B-DE

